



Nouvelles et Analyses

Vol. 1, no 31
7 juin 2012

Canada : vers une frégate française ?

Par Yves Bélanger
Professeur au département de
science politique de l'UQAM

Le 31 mai dernier le journal français *La Tribune* faisait état d'un vaste programme militaire visant le Canada. Le chantier naval DCNS, propriété conjointe du gouvernement français et de la société Thales, discuterait avec le chantier canadien Irving en vue de proposer la coque de la frégate FREMM dans le cadre du programme de remplacement des navires de guerre canadien, un projet de 25 milliards de dollars. Dans la foulée de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, il est acquis depuis octobre 2011 qu'Irving Shipbuilding assemblera les coques des futures frégates canadiennes. En faire un partenaire est donc une condition de succès.

L'approche de DCNS suggère que le groupe Thales renonce à l'idée d'agir comme intégrateur, une sage décision car il est plus que probable que le gouvernement canadien optera pour un intégrateur américain. Lockheed-Martin est le favori et sera d'autant plus difficile à battre qu'il collabore déjà avec Irving sur différents projets.

DCNS viserait également le programme de soutien interarmées dont la responsabilité échoit au groupe Seaspan de Vancouver. Il serait ici question de déplacer le contrat vers le chantier naval Davie localisé au Québec,

car on y trouve la seule cale suffisamment profonde pour construire des navires de type Mistral que la France cherche à exporter.

Le déménagement de ce dernier contrat nous semble difficile à intégrer au vaste plan de rationalisation de l'industrie navale initié par la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. Si, comme nous le présumons, cette stratégie vise essentiellement à doter le Canada de capacités de construction et de service sur les côtes est et ouest, soit là où est stationnée l'essentiel de la flotte fédérale, pourquoi interviendrait-on maintenant au bénéfice du chantier Davie? Le groupe Seaspan est-il en mesure d'obtenir le financement requis par la construction d'une nouvelle cale et d'ainsi réaliser le contrat à domicile? Tout dépendra probablement de la disponibilité des fonds publics. Déjà la Nouvelle-Écosse a consenti un prêt de 300 millions à Irving. Il reste maintenant à savoir si le gouvernement de Colombie-Britannique ou une quelconque autorité fédérale sont disposés à s'impliquer financièrement sur la côte ouest.

L'avenir nous dira si les industriels de défense français font des paris réalistes.